

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP<sup>t</sup>. — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	2 » 58 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 25 Novembre.

Il se produit à la Chambre une réaction contre la décision prise par la 22<sup>e</sup> commission d'initiative relativement au rétablissement du scrutin de liste.

Constata-toutefois qu'elle ne va pas encore jusqu'à produire un courant favorable à l'adoption de la proposition de M. Bardoux. On se borne à protester contre la tentative qui a été faite d'étouffer la proposition dans son germe.

Les membres de la commission auraient même été l'objet de vives sollicitations pour les faire revenir sur leur première décision. On se rappelle d'ailleurs que treize députés seulement assistaient à la réunion de la commission. Or, elle compte au total vingt-deux membres. Il n'est donc point impossible que dans sa prochaine séance, où elle sera appelée à se prononcer définitivement sur les conclusions du rapport de M. Labuze, elle admette la nécessité d'une discussion en séance publique.

M. Devès, président de la gauche républicaine, a convoqué ses collègues.

La réunion s'occupera de la question du scrutin de liste.

La République française, le Journal des Débats et la plupart des feuilles républicaines influentes se prononcent vivement contre la commission d'initiative. Nous croyons qu'elles ont raison de réclamer la suppression du scrutin d'arrondissement, si favorable aux petites intrigues, aux calomnies et aux inventeurs des médiocrités.

Ce que ne veut pas la France, c'est être exposée au risque d'être gouvernée par le triumvirat Clémenceau-Pyat-Rochefort.

La France a vu successivement à l'œuvre tous les partis; c'est parce qu'elle les a vus tous successivement à l'œuvre, qu'elle s'en défie et elle a raison de s'en défier.

Contre le despotisme, renouvelé des plus mauvais temps de nos quatre Révolutions, contre le despotisme-Ranc, quelles garanties aurait elle?

Quelles garanties, quelles libertés, quelle sécurité auraient les impérialistes?

Quelles garanties, quelles libertés, quelle sécurité auraient les royalistes?

Quelles garanties, quelles libertés, quelle sécurité auraient les orléanistes?

D'être orléaniste, d'être légitimiste, d'être impérialiste, cela empêche-t-il d'être Français?

Cela empêche-t-il d'être contribuable?

Cela empêche-t-il d'être assujéti à l'impôt du sang et du temps?

Cela empêche-t-il d'être, en temps de guerre, exposé à tous les risques et à tous les périls du service militaire obligatoire?

Royalistes, impérialistes et orléanistes, sur sept millions de votants, sont au nombre de trois millions contre quatre millions de républicains: c'est le dernier vote d'octobre 1877 qui l'atteste.

A quels titre donc seraient-ils contraints

de subir « le gouvernement d'un parti? » Est-ce que d'avoir été vaincu dans la lutte électorale, les prive d'aucun de leurs droits de citoyen au premier rang desquels est le droit d'être impartialement et équitablement gouvernés?

Ce n'est pas par un parti, c'est par la loi qu'un pays doit être gouverné; et par la loi librement votée et loyalement appliquée.

EMILE DE GIRARDIN.

La Chambre des députés a adopté l'ensemble du projet de loi sur l'organisation judiciaire, et, comme elle avait précédemment voté l'urgence, elle a, sur ce point, accompli sa tâche.

La loi votée ne réforme rien et n'organise rien; elle est une œuvre de vengeance et de passion politique, pas autre chose, et ses partisans eux-mêmes, pour la défendre, ne se sont pas placés sur un autre terrain. Œuvre de vengeance parce qu'il s'agit de satisfaire, après trois ans, les ressentiments laissés par la dernière campagne électorale; œuvre de passion politique parce qu'il s'agit de préparer, six mois ou huit mois à l'avance, la prochaine campagne électorale.

Le Parlement, abordant cette thèse, s'exprime ainsi : « Punir les magistrats dont on a eu à se plaindre, intimider les autres par la menace permanente d'une destitution, assurer des récompenses aux services rendus et aux services à rendre, voilà le triple objet que l'on se propose. Quant à simplifier les rouages de la justice, quant à étudier les graves et délicates questions qui se rattachent à l'extension de la compétence des juges de paix, quant à assurer au juge une plus complète indépendance en entourant sa nomination ou son avancement de plus de garanties, quant à aborder, en un mot, ce que tous les esprits sérieux, réfléchis et impartiaux entendent par une réforme judiciaire, on ne s'en soucie guère, ou plutôt on se soucie précisément du contraire. Rendre le magistrature plus indépendante? Il s'agit bien de cela en vérité? On veut la tenir en main, et non pas pendant trois ou six mois, pendant une année entière, de manière à être bien sûr que les élections se feront sous une magistrature soumise au régime du bon plaisir. C'est là l'essentiel; la réduction du nombre des chambres, la réduction du nombre des juges, ce sont simplement des moyens de faire de la place, des prétextes pour motiver des révocations. »

Au moment où trois mille vacances possibles vont être offertes en primes à tous les appétits, au moment où les sollicitations, les accusations, les dénégations anonymes ou signées vont pleuvoir, au moment où toutes les situations judiciaires seront menacées et toutes les ambitions malsaines mises en éveil, n'est-ce pas rendre pire encore ce déplorable état de choses que de faire plus enviables, plus localifs, les postes à l'assaut desquels vont monter les candidats?

Le modeste siège d'un juge de sixième classe doté de 2,400 fr. de traitement, aurait pu susciter moins de desirs parmi les avocats, les avoués, les notaires, plus riches de relations po-

litiques que de clientèle. Quatre mille francs sont déjà un appât plus alléchant. Et ces fauteuils de président de tribunal ou de premier président de cour d'appel, ces fauteuils que l'arbitraire du garde des sceaux va distribuer, non pas seulement pendant une année, mais régulièrement tous les cinq ans, combien les intrigues vont s'agiter plus ardentes autour d'eux, combien leurs occupants y tiendront davantage, combien les non occupants se remueront plus vivement pour les obtenir, lorsque à l'honneur de les occuper s'ajouteront de plus gros appointements! Tant il est vrai que, d'un bout à l'autre de cette loi, tout n'a qu'un but, un objet, une conséquence : démoraliser la magistrature et non la réformer.

Heureusement, il reste un obstacle à franchir, et ce que la Chambre a voté n'est encore qu'un projet. Le Sénat devra se prononcer à son tour, et son sentiment ne saurait être douteux. Il a le souci de la dignité de notre corps judiciaire.

\* \*

La suspension de l'inamovibilité pendant une année, c'est l'ajournement à un an de la solution de l'une ou de l'autre de ces deux questions, solution dont les difficultés ardues sont léguées aux candidats de 1881 par les élus de 1877, qui n'ont su ni les trancher ni les dénoncer.

Cependant ces difficultés, ces éveils, il n'était pas impossible de les éviter.

Le moyen, c'était d'établir entre la justice et la politique, une séparation infranchissable; c'était de confier au jury, exclusivement, la connaissance de tous les faits prétendus délictueux n'étant pas purement civils ou commerciaux; c'était enfin, lorsqu'il s'agissait de faits se rattachant plus ou moins étroitement à la politique, de ne laisser à la magistrature d'autre fonction que celle d'appliquer le texte de la loi au fait dont un verdict du jury aurait reconnu et déclaré la culpabilité.

C'est l'opinion que M. Bardoux a fait applaudir à la tribune, opinion à laquelle il n'a manqué que d'être émise moins tardivement et de n'être pas soutenue avec toute l'ampleur des discours prononcés dans la discussion générale; mais la question reviendra dans un an, car il n'est pas probable que le Sénat vote la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, cette suspension n'ayant été votée par la Chambre des députés qu'à la faible majorité de 24 voix, sur 446 votants.

Ce vote, je le déplore parce que c'est le gouvernement républicain déraillé et jeté hors la voie de la Constitution.

Comment! lorsque nous avons à convertir en lois tant de projets attendus, qui seraient votés, sans dissentiments graves, par le Sénat et par la Chambre des députés, paraître nous attacher de préférence à ceux de ces projets qui sont menacés de susciter au Sénat une opposition insurmontable?

Ces projets, pourquoi ne pas les ajourner jusqu'après les élections sénatoriales de février 1882, et même, s'il le fallait absolument, jusqu'après les élections sénatoriales de février 1885?

Pourquoi retomber dans les mêmes fautes qui ont compromis et perdu la République de 1848?

Pourquoi, enfin, agir comme si la Constitution ne nous liait pas tous sous peine de révolution?

La patience est presque toujours couronnée de succès tandis que l'impatience a presque toujours le sort contraire. La patience est-elle donc chose si difficile?

EMILE DE GIRARDIN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la réforme judiciaire.

M. Bardoux, parlant sur l'article 8, combat la disposition de cet article qui suspend l'inamovibilité pendant un an. La magistrature ordinaire diffère essentiellement, dit-il, des magistratures spéciales et ne saurait être régie par les mêmes règles. Il n'est pas désirable de livrer la magistrature aux rancunes et aux délations pendant la période électorale qui s'ouvrira.

Il convient de créer le jury pour tous les délits politiques et de presse qui seraient enlevés à la magistrature ordinaire. C'est ainsi qu'on donnera satisfaction à l'opinion libérale et aux sentiments du pays.

M. Jozon dit que lui et plusieurs de ses amis ne voteront pas l'article 8. Ils auraient compris la suspension de l'inamovibilité dans le cas seulement où elle aurait été liée à une réorganisation de la magistrature.

L'article 8 est mis aux voix et à la majorité de 275 voix contre 169 sur 444 votants est adopté.

M. Cazeaux propose une disposition additionnelle tendant à ce que, après ce délai d'un an, il soit procédé à l'élection de tous les juges. L'honorable garde des sceaux a déclaré que son idéal était l'élection des juges, mais que jusque-là il était partisan de l'inamovibilité. Il importe de faire disparaître ces contradictions.

L'intégrité de la magistrature en matière civile a été proclamée à cette tribune (Interruption). Ce n'est qu'en matière politique qu'on reproche à la magistrature de manquer d'impartialité. Or quelle garantie va-t-on insinuer pour remédier à cette institution.

Si l'indépendance de la magistrature n'est pas garantie par l'inamovibilité, il reste le principe de l'élection.

L'amendement de M. Cazeaux, à la majorité de 198 voix contre 163 sur 463 votants, n'est pas pris en considération.

La Chambre adopte une disposition additionnelle acceptée par la commission et le gouvernement, relative à l'admissibilité dans la magistrature des avoués, notaires, juges de paix et conseillers de préfecture ayant cinq ans ou deux ans d'exercice, sous la seule condition d'être licenciés en droit.

M. Waldeck-Rousseau, rapporteur, propose au nom de la commission d'allouer à tous les magistrats qui ne seraient pas maintenus en fonctions une retraite proportionnelle à la durée de leurs services ou, s'ils le préfèrent, de leur restituer le capital et les intérêts des retenues opérées sur leurs traitements. Dans tous les cas, la retraite serait calculée sur la moyenne des six dernières années.

L'article 9, ainsi rédigé par la commission, est mis aux voix et après deux épreuves déclarées douteuses, à la majorité de 225 voix contre 267 sur 442 votants, n'est pas adopté. La rédaction du projet du gouvernement est adoptée.

L'article 10, relatif au régime des colonies auxquelles sont applicables les articles de la loi est adopté.

L'article 11, supprimant la limite d'âge, est adopté.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et à la majorité de 234 voix contre 169 sur 463 votant est adopté.

**M. le président** annonce que la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la gratuité de l'enseignement primaire sera mis à la suite de l'ordre du jour de demain.

**SÉNAT**

Séance du 22 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition relative à l'enseignement des jeunes filles.

**M. Henri Martin, rapporteur.** — Ce qui nous sépare surtout de nos honorables adversaires, c'est que nous avons de l'Etat une notion tout-à-fait différente. Pour nous, l'Etat est une personne morale : c'est la patrie organisée ; il doit enseigner des devoirs. Quant à la grande question de l'enseignement religieux, nous nous en préoccupons, cet enseignement sera donné sur la demande des familles par le ministre des cultes.

Une question plus délicate, c'est l'enseignement de la morale. On dit qu'il est possible que le programme de morale actuel soit remplacé par un programme de négation ; je répons que ni un conseil supérieur, ni une assemblée ne pourrait le faire. (Approbation à gauche.) L'Assemblée constituante et la Convention elle-même ont inséré en tête de leurs constitutions le nom de celui qui est la loi des lois et l'éternelle raison. (Très bien ! très bien !)

On ne chassera pas plus Dieu de l'école que de l'âme humaine.

L'Etat a la prétention d'enseigner, voilà la question ; il ne force pas les familles à envoyer leurs filles dans ses établissements.

L'orateur termine par un exposé de la manière dont l'enseignement secondaire des jeunes filles est organisé à l'étranger. Il faut que la France soit au moins égale des nations qui ont fondé l'enseignement public des jeunes filles. (Applaudissements.)

Le Sénat passe à la discussion des articles.

L'article 1<sup>er</sup> est voté.

Le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 est voté.

Le paragraphe 2 du même article, relatif aux internats est mis en discussion.

**M. le ministre de l'Instruction publique** déclare qu'il est bien entendu que l'externat est le principe et l'internat l'exception.

**M. de Gavardie** combat le système de l'internat. Il dit que ni Jeanne d'Arc, ni Jeanne Hachette ne sortaient des écoles laïques, ni des internats publics.

**M. le général Meinadier** expose que l'internat doit être autorisé dans l'intérêt des habitants des petites localités, des campagnes surtout.

Le second paragraphe de l'article 2 est adopté par 137 voix 427.

L'ensemble de l'article 2 est adopté par 152 voix contre 128.

L'article 3 est adopté sans discussion.

L'article 4 indique les matières obligatoires comprises dans l'enseignement secondaire des filles.

**M. Chesnelong** dit qu'il vient défendre l'enseignement religieux qui n'est traité dans le projet que comme un cours accessoire, un cours d'agrément.

Il n'y a pas de liberté de conscience, si on opprime les consciences chrétiennes. L'orateur examine alors les résultats des écoles neutres établies à l'étranger ; ces résultats sont peu satisfaisants et ont conduit plusieurs nations, comme la Prusse, à y renoncer. Ce n'est qu'en 1793 qu'on a effectué réellement la séparation de l'église et de l'école, mais Portalis nous a indiqué les déplorables résultats de ce système.

Vous êtes en opposition avec tous les hommes éminents qui ont toujours regardé la religion comme la base de la Société. L'orateur cite des passages des discours de MM. Guizot, Cousin et Victor Hugo. Je fais appel à la sagesse, à la raison et au patriotisme du Sénat, dit l'orateur en terminant. La question se pose entre ceux qui veulent sauvegarder la religion et ceux qui veulent la détruire. (Protestations à gauche, applaudissements à droite.)

**M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique,** président du conseil. — Il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a une disproportion considérable entre l'attaque si éloquentes que vous venez d'entendre et le sujet modeste qui est en discussion.

Il s'agit non d'une campagne contre l'Eglise, mais tout simplement de relever l'éducation des femmes dans notre pays. Notre projet n'a rien de révolutionnaire.

Dans les lycées de garçons, l'enseignement religieux est donné par les aumôniers ; nous ne voulons pas faire autre chose dans les lycées de filles.

Il n'y a pas de religion d'Etat, il n'y a pas non plus d'irreligion d'Etat. Ce que veut, au fond, le parti théocratique, c'est l'asservissement de la science. (Applaudissements à gauche.)

Vous voulez que la science soit la servante de la foi.

Il ne s'agit pas ici d'une loi de tyrannie, il s'agit, au contraire, d'une loi de liberté, c'est ce qui me fait espérer que le Sénat la votera. (Applaudissements prolongés à gauche.)

L'amendement de M. Chesnelong tendant au

maintien de l'enseignement religieux dans les programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles est repoussé par 142 voix contre 126 sur 268 votants.

Relativement au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 4 ayant trait à l'enseignement moral, M. Jules Simon voudrait que ces mots « l'enseignement moral » fussent supprimés. L'orateur voudrait qu'il ne fût pas fondé de cours spécial de morale, car on enseignera la morale malgré cela et forcément dans toutes les autres parties de l'enseignement.

**M. Batbie** soutient la proposition de M. Jules Simon.

**M. Jules Ferry, président du conseil,** déclare qu'il n'admet pas le système de M. Simon et Batbie. S'il y a plusieurs systèmes philosophiques, il n'y a qu'une seule morale.

Le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 4 est adopté par 140 voix contre 129 sur 269 votants.

Les autres paragraphes de l'article 4 sont adoptés, ainsi que l'ensemble de l'article.

Les articles 5, 6, 7, 8 et 9 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

La discussion du budget commencera vendredi prochain.

**Informations**

Le conseil des ministres réuni mercredi à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, a arrêté les points principaux du projet de loi qui tend à modifier le mode d'élection des conseillers municipaux de Paris. Il s'agit, on le sait, de grouper les 20 arrondissements de Paris en quatre ou cinq circonscriptions élisant leurs conseillers au scrutin de liste.

Dès que l'exposé des motifs sera rédigé, le ministre de l'intérieur le déposera sur le bureau de la Chambre. Le Conseil s'est occupé ensuite des affaires courantes, notamment de la proposition d'enquête sur les actes du général de Cissey qui vient aujourd'hui en discussion devant la Chambre. Il a chargé de refaire la déclaration qu'il a formulée la semaine dernière devant la commission qui a examiné la proposition d'enquête. Il reconnaîtra le droit souverain de la Chambre d'ordonner une enquête parlementaire, tout en annonçant que les recherches qu'il avait faites directement au ministère de la guerre ne lui avait pas permis de trouver une base pour une mise en accusation.

**M. Labuze** a déclaré dans les couloirs qu'en présence du sentiment qui paraît se manifester parmi les députés, il hésite à faire son rapport concluant au rejet de la prise en considération de la proposition Bardoux sur le scrutin de liste. Ce n'est pas M. Gambetta qui avait mandé M. Labuze, c'est M. Labuze qui est allé trouver le président de la Chambre pour lui faire part de ses hésitations et de son intention de saisir l'occasion des autres propositions à déposer sur la même question pour faire revenir la 22<sup>e</sup> commission d'initiative sur sa décision première. M. Labuze ajoute que si la commission revient sur son refus de prendre en considération la proposition Bardoux, il déclinera son mandat de rapporteur.

L'affaire Cissey n'est pas terminée, et déjà les intransigeants commencent une nouvelle campagne contre un général que le ministre de la guerre a récemment appelé au commandement d'une division de l'armée de Lyon. Il s'agit de M. de Miribel, ancien chef d'état-major général du ministère de la guerre. On lui reproche d'avoir, pendant la période du 16 Mai, montré des tendances réactionnaires.

On prétend que M. Ballue, député de Lyon, aurait l'intention de déposer une interpellation. Il se ferait l'écho des plaintes des radicaux de la Croix-Rousse. Veut-on, par hasard, que le ministre de la guerre consulte, à l'avenir, les sentiments des députés pour le choix des généraux, comme le ministre de l'intérieur le fait pour la nomination d'un sous-préfet ? Les opinions locales et la politique n'ont rien de commun avec l'organisation militaire. Si le choix des généraux devait être soumis tout à la fois aux influences politiques et aux influences régionales, il n'y aurait bientôt plus d'armée. Nos divisions devraient au moins s'effacer devant les nécessités de la défense du pays. Il y a là une question de patriotisme.

**M. Léon Renault** doit déposer dans quelques jours, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif au percement du Simplon. Ce projet de loi a déjà recueilli 120 signatures. Dans son exposé des motifs, M. Léon Renault rappelle les circonstances diverses dans lesquelles cette proposition a été déposée. L'idée du percement du Simplon date de 1870 ; à cette époque, l'Allemagne et l'Italie venaient de conclure un traité relatif au percement du Saint Gothard ; il résulta de cette entente entre ces deux puissances, le dépôt d'un projet de loi devant le Corps législatif, tendant à favoriser le percement du Simplon. Une subvention de 40 millions était accordée par le gouvernement français. Ce projet fut abandonné par suite des événements et repris en 1873. Il était, cette fois, revêtu de 142 signatures, et après quelques délibérations de la commission, fut renvoyé à l'examen du gouvernement. Mais comme on peut le penser, il n'a plus été question de ce projet. Le percement du Saint Gothard a été achevé. Ces derniers temps, des négociations ont été entamées entre la France, la Suisse et l'Italie en vue d'arriver à l'exécution de ce plan, et nous croyons savoir que la Suisse et l'Italie ont promis des subventions pour mener à bonne fin cette entreprise M. Léon Renault, dans le projet de loi qu'il va présenter à la Chambre, demande une subvention de 40 millions.

Le tribunal a condamné Alphonse Humbert à quinze jours de prison et à 200 fr. d'amende, et l'Italien Cypriani à un mois de prison et 200 fr. d'amende pour outrages aux agents à l'occasion de l'arrivée de Louise Michel.

Cypriani sera expulsé en sortant de prison.

**Chronique locale**

ET FAITS DIVERS.

Nous voyons avec plaisir que M. Teilhard a voté pour l'ajournement de la nomination d'une commission d'enquête dans l'affaire du général de Cissey. Nous serions heureux de le voir prendre place plus souvent dans les rangs de la minorité ; ses principes républicains libéraux n'en seraient point pour cela moins appréciés.

**M. Depeyre,** président du tribunal civil de Cahors, vient de se démettre de ses fonctions. Cette détermination est motivée, nous assure-t-on, par des raisons de santé qui, par excès de scrupules, pouvaient gêner l'honorable président dans l'exercice toujours consciencieux de sa tâche difficile.

A quelque parti qu'on appartienne, on ne peut que rendre un public hommage à l'intégrité hautement reconnue du magistrat et à l'honorabilité parfaite de l'homme privé.

**M. le général Patorel,** commandant la 33<sup>e</sup> division d'infanterie à Montauban, vient d'être admis à passer dans la section de réserve de l'état-major général de l'armée.

Par arrêté du ministre des finances, M. Pouyte, vérificateur de culture dans le département de Lot-et-Garonne, a été nommé contrôleur de culture dans le Lot, en remplacement de M. France, appelé au contrôle du magasin de Saint-Cyprien.

Les personnes qui ont souscrit à la Société de secours mutuels de femmes sont invités par M. le Maire à se rendre à la mairie, dimanche, de 4 heures à 5 heures du soir, pour élire la présidente de la Société.

La *Patrie* annonce qu'une circulaire confidentielle a été envoyée lundi à tous les préfets, les priant :

1° D'adresser au ministre de l'intérieur, le plus promptement possible, la liste des étrangers, quelle que soit leur nationalité, résidant dans leur département ;

2° De donner des renseignements sur lesdits étrangers : profession, état de fortune, moyens d'existence, célibataires, mariés, etc., etc. de-

puis combien de temps ils résident dans le département.

Cette circulaire est due à une note collective des puissances étrangères adressée au ministre des affaires étrangères.

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE.

La commission sénatoriale relative à la création d'une caisse d'épargne postale s'est réunie lundi à une heure, et a entendu M. Cochery, ministre des postes et télégraphes. Plusieurs questions ont été posées à M. le ministre. M. de Lafayette lui a demandé si les caisses d'épargne actuelles pourront subsister concurremment avec les nouvelles et si l'on ne doit pas considérer comme un échec et un indice d'insuccès la tentative avortée qui a été faite en 1875 en mettant les bureaux de poste et les percepteurs à la disposition des déposants. M. le ministre a répondu que, dans sa pensée, la loi nouvelle ne devait pas porter atteinte aux anciennes caisses. On ne doit pas considérer comme un insuccès la tentative de 1875.

Les personnes disposées à déposer une faible somme à la caisse d'épargne et n'ayant pas complètement payé leurs contributions n'osaient pas s'adresser au percepteur. Quant au succès à venir, on doit considérer les résultats obtenus dans d'autres pays.

En Angleterre, M. Gladstone, a fondé des caisses d'épargne avec la garantie de l'Etat et elles sont prospères. Il en est de même en Italie, en Hollande, et l'Allemagne est sur le point de suivre cet exemple. En France, dit M. Cochery, nous procéderons avec prudence et nous n'ouvrons pas d'un seul coup tous les bureaux de poste aux déposants.

Il y aura environ 5,000 bureaux, au lieu de 1,300 ouverts aux exposants.

Ce sera un progrès, car l'expérience démontre qu'il faut s'approcher de l'épargne pour la faciliter le moyen de se produire et de se conserver. Quant à la question de savoir si les déposants pourront retirer leur argent dans tous les bureaux, M. le ministre le désire, mais croit qu'il faudra deux ans pour atteindre ce résultat ; car il sera sage de procéder avec mesure sous ce rapport. Il demande que cette disposition ne soit pas inscrite dans la loi, mais laissée à la réglementation administrative, comme en Angleterre.

Une importante découverte archéologique vient d'avoir lieu dans la commune de la Sauvagnère, canton de la Ferté-Macé, au village de la Bertinière (Orne).

Un amas, en apparence informe, d'énormes blocs de pierres, recouverts de buissons et de ronces, dits de la Grotte-aux-Fées, avait été il y a peu de temps signalée à l'attention de M. le marquis de Contades. Celui-ci alla visiter la Grotte-aux-Fées, crut y remarquer un monument mégalithique et résolut de le faire dégager.

Dès les premiers travaux, ses prévisions se trouvèrent justifiées, et il constata qu'il était en présence d'une magnifique allée couverte, dont les parois étaient à peu près intactes, ainsi que la toiture, sauf quelques pierres qui avaient été seulement déplacées.

Les travaux furent poussés avec activité, et bientôt apparut dans son état primitif un monument d'autant plus précieux qu'il est, croit-on, unique en Normandie.

L'INCENDIE DE NANTES.

Un incendie a éclaté la nuit dernière, vers minuit trois quarts, dans les docks de la raffinerie Etienne, Prairie-au-Duc, qui ne sont habités, la nuit, que par les époux Pétard, concierges. Tous les docks, leurs dépendances, mobilier, matériel, marchandises et une partie de la comptabilité ont été complètement détruits. Ils étaient remplis de marchandises, notamment de 75 à 80,000 pains de sucre, 4 à 5,000 sacs de sucre pilé, 1,000 à 1,100 barils de sucre scié.

La flamme, alimentée par ces énormes quantités de sucre, a promptement envahi l'ensemble des docks,

Enfin, à quatre heures et demie du matin, on était maître du feu.

Les portes sont évalouées, pour les bâtiments et objets mobiliers appartenant à M. Emile Etienne, raffineur, à 450,000 fr. environ, couvertes par les compagnies d'assurances le Nord et la Nationale; pour les marchandises appartenant à la Société des anciennes raffineries Emile Etienne et Cézard, à 2,000,000 de francs; elles sont assurées à 35 ou 40 compagnies.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Cette semaine la tâche du chroniqueur sera facile: Il faut parler encore de la *Petite mariée* et revenir aux *Amours de Cléopâtre*: ce serait le moment de faire des diversions; de causer de l'art dramatique en Province; de la composition de ces troupes nomades qui vont de ville en ville, de scène en scène, lcuées par ceux-ci, blâmées par ceux là, comme Figaro, et, qui recommencent toujours ce voyage joyeux et triste du *Roman comique* de Scaron: elles vont ainsi, cherchant non pas Dame fortune qui fait toujours un peu la moue aux bohèmes de l'art, mais adorant le succès, fiers des applaudissements de la foule et tournant vers la destinée un visage souriant, si dans les sentiers difficiles et douloureux où elles marchent errantes, elles peuvent cueillir encore quelques rameaux de laurier.... Mais le cadre d'une chronique est trop restreint pour embrasser un aussi vaste sujet: quelques coups de pinceau ne suffisent pas pour peindre une grande toile, et j'avoue d'ailleurs que je n'ose peindre qu'en miniature.

La *petite mariée* a été jouée une seconde fois avec le même succès: M<sup>lle</sup> Fischlin est une petite enchanteresse, gracieuse et jolie: sa voix légère, d'une douceur pénétrante, est ménagée avec art; elle se déroule sans effort, avec un naturel plein de charme: c'est ce naturel et cette simplicité qui la rendront toujours sympathique et agréable à entendre. — M. Queyla détonne toujours un peu; quel dommage pour cet organe cristallin et plein de fraîcheur! — C'est cependant un défaut dont il pourrait se corriger — nous le croyons; faire des éloges à M. Detaille serait nous répéter, mais comme ce genre de répétitions est sensible à l'amour propre de l'artiste, nous lui dirons encore que sa voix de baryton emporte tous les suffrages, qu'on l'écoute toujours avec recueillement, et qu'il est toujours vaillamment applaudi; — sa méthode est sûre, brillante, aisée — sa tenue et son jeu scénique presque irréprochables.

M<sup>me</sup> Barthélemy, *Lucrèzia*, est jaillissante de verve, d'entrain et de fougue; si la voix lui manque, — on ne peut pas tout avoir — en revanche quelle physionomie, quels gestes, quels accents comiques! — Néanmoins, comme dans l'opérette la voix est essentielle, on préférera toujours M<sup>me</sup> Barthélemy dans la comédie ou le vaudeville, c'est là que nous devons la louer sans réserves.

Grands compliments à M. Emeric et à tous les interprètes de cette charmante folie de la *Petite-Mariée*.

L'orchestre mérite un accessit, — un très bon accessit. — Au piano, M<sup>me</sup> Gueymard ne manque pas d'habileté et de grâce... surtout de *touche*.

L'assemblée est maintenant toujours nombreuse à notre petite salle de spectacle. — Dimanche dernier toutes les dames de la ville semblaient s'y être donné rendez-vous; elles étaient si compactes, que cela formait une confusion; Vous avez remarqué, dans les belles nuits d'été, ces myriades d'étoiles rapprochées l'une de l'autre, formant dans le ciel ces grandes taches blanches qui empêchent de les distinguer parfaitement; — ainsi de même, dimanche soir, leurs groupes trop confondus ne permettaient pas de les détailler précisément.

Aujourd'hui, Mesdames, on donne une très jolie comédie et le premier acte du grand opéra de *Faust*. — Les artistes, croyez-le, valent la peine qu'on aille les voir, et je suis assuré que l'honneur de votre présence, leur rendrait la voix plus claire et le geste plus enflammé.

GRINGOIRE.

Spectacle du jeudi 25 novembre.

Grand succès Parisien.

**LES BOUSSIGNEUL**

Pièce nouvelle en 3 actes.

1<sup>er</sup> acte de

**FAUST**

Grand opéra de Gounod.

**APRÈS LE BAL**

Comédie en 4 acte.

**Dernières Nouvelles**

Paris, 24 novembre.

« Nous voulons espérer pour notre pays, dit la *Paix*, que la commission proclamera, après enquête, l'innocence du général de Cissey. »

Le XIX<sup>e</sup> siècle après avoir déclaré que M.

Laisant, accusateur du général de Cissey et en ce moment même poursuivi par lui, ne peut faire partie de la commission d'enquête, ajoute cette réflexion: « Nous pensons que la Chambre ne voudra point nommer légèrement une commission de cette importance et dont les devoirs seront d'une si haute gravité. »

Le Parlement pense que l'enquête n'a guère de chances d'aboutir à un résultat sérieux et que « la Chambre eut mieux fait d'attendre deux jours au moins avant de statuer pour éviter l'apparence même d'une pression exercée sur une décision judiciaire. »

« Nous sommes pour le scrutin de liste à la Chambre, déclarent les *Débats*, par la même raison que nous sommes pour le scrutin uninominal au conseil municipal de Paris, car la suppression des élections de quartier sera la suppression de la minorité. »

La *Vérité* déclare que « si l'on veut que les élections aboutissent à donner des commissionnaires aux électeurs, le scrutin d'arrondissement est incomparablement supérieur. Si l'on veut que les députés soient des délégués politiques, élus sur un programme politique, par des groupes politiques, pour constituer un parti politique, c'est un scrutin de liste qu'il faut recourir. »

Les troupes turques ont occupé hier Dolcigno.

**Bourse de Paris**

Cours du 25 novembre.

Rente 3 p. %	85.70
— 3 p. % amortissable	87.50
— 4 1/2 p. %	114.00
— 5 p. %	119.20

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

de la Banque Nationale, capital: 30 millions

11, RUE LE PELETIER

Paris, le 24 novembre

Les spéculateurs commencent à se préparer à la liquidation et les cours s'alourdissent, le 5 0/0 fait 119,25, le 3 0/0 85,70, l'Amortissable 87,50. La situation de place est la seule cause de cette réaction; nous voyons en effet, les Consolidés Anglais continuer leur marche en avant et s'élever à 100 1/4.

Quelques ventes à découvert ont fait reculer le Lyon à 1,475; les capitalistes suivent avec la plus vive attention la marche des recettes; chaque semaine ils voient une augmentation de 700,000 fr., environ sur 1879 et ils emploient la plus forte part de leurs disponibilités en achats de cette valeur; il faut donc s'attendre à une forte reprise que rendront plus vive à l'approche de la liquidation les rachats des vendeurs à découvert.

On s'écarte peu de 1,670 sur le Nord, de 1,245 sur l'Orléans, de 1,080 sur le Midi.

Les actions et délégations de Suez ont perdu une vingtaine de francs. Sur le marché en Banque on demande, avec 5 à 10 fr. de prime, les actions du Canal de Panama dont l'émission aura lieu les 7, 8 et 9 décembre prochain, le versement de souscription sera de 25 fr., celui à opérer à la répartition de 100 fr. Les parts de fondateurs valent 15,000 fr.

Les institutions de crédit ont réagi en même temps que nos rentes; signalons en passant le cours de 530 sur la Société Nouvelle, les Sociétés de Crédit de même ordre sont cotées au dessus de 600; il y a donc grand intérêt à mettre la Société Nouvelle en portefeuille aux prix actuels.

Une montre en argent munie d'un cordon en soie noire, a été trouvée dans la rue de la Banque. S'adresser à M. Henri Blanc, typographe à l'imprimerie Layton, rue du Lycée, qui la tient à la disposition de son propriétaire.

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 1037<sup>e</sup> livraison (20 novembre 1880). — Deux mois au Tibesti. Episodes des voyages en Afrique de M. le docteur Gustave Nachtigal. — Texte et dessins inédits. — Treize dessins de M. Yvan Pranshnikoff.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 416<sup>e</sup> livraison (20 novembre 1880). — TEXTE: Cadette, par M<sup>lle</sup> Zénide Fleuriot. — A propos du Taquin, par Albert Lévy. — Tel enfant, tel homme, par Louise Musset. — Le Cactus, par M<sup>me</sup> Barbé. — Les hirondelles par Adolphe Aderer. — A travers la France: Vaison, par Anthony Saint-Paul.

DESSINS: Tofani, Ferdinandus, Faguot, Taylor. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**La Nouvelle Revue.**

Sommaire de la livraison du 13 novembre.

La Guerre de Crimée, d'après des documents inédits.

Première partie: les points de départ de la guerre, par un ancien diplomate.

Les Ports de la Grande-Bretagne: Newcastle et la Tyne, par M. L. Simonin.

Les Papes des derniers siècles, singularités historiques, par M. Emile Gebhart.

Madame de Dreux (Quatrième partie), par M<sup>me</sup> Henry Gréville.

Daniel Stern, sa vie et ses œuvres, par M<sup>me</sup> Camille Selden.

Entre Aveugles, par M. Marc-Monnier.

Salomé (poésie), par M. Pontevrez.

Revue du Théâtre: la Moabite, par M. Georges Duplessis.

Drame et Comédie, par M. Henri de Bornier.

Lettres sur la Politique extérieure.

Chronique politique.

Journal de la quinzaine.

Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D<sup>r</sup> Prof. Dédé, etc.

Cure n<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses veurs nocturnes.

N<sup>o</sup> 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N<sup>o</sup> 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 45 1/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

**A VENDRE**

Pour cause de Changement de position

UNE BONNE

**Etude d'Huissier**

en plein rapport, à la résidence de Montauban (Tarn-et-Garonne).

Prix très modéré, grande facilité pour le paiement avec des garanties très sérieuses. S'adresser au bureau du Journal.

**AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors**

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, ponce et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. Voir aux annonces.)

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

**Avis.**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**DICTIONNAIRE**

**DES COMMUNES DU LOT (1)**

(Extrait).

**GOURDON**, c., chef-l. de cant. et d'arr. —  $\square$ ,  $\square$ . — Sous-Préfecture; Tribunal civil; Rec.-particulière. —  $\zeta$  de St-Pierre (2000 p.), des Cordeliers ou de N.-D. (1175 p.), de St-Siméon (1050 p.), de Costeraste (250 p.), de Prouilhac (570 p.) et de St-Romain (520 p.).

*Géographie*: Superf. 4546 hect. — 5098 hab. — Alt. moy. 226 m. — Altitudes extrêmes: 126 m., 320 m. — Alt. de la ville de Gourdon (sol devant l'église St-Pierre) 258 m. — Coordonnées géographiques: Latitude N, 44° 44' 15"; longitude O, de Paris, 0° 57' 13". — Terrain crétacé. — Mines de fer aux environs.

Principaux v. et h.: Gourdon (2890 hab.); — Costeraste (950 hab.), à 4 k. de Gourdon; — Prouilhac (878 hab.), à 5 k.; — St-Romain (620 hab.), à 5 k.

Cours d'eau: Ruisseaux du Céou, du Bléou, de Payrignac et de la Melve.

Voies de c<sup>on</sup>: Route dépt<sup>e</sup> n<sup>o</sup> 1, de Mende à Sarlat; — route dépt<sup>e</sup> n<sup>o</sup> 4, de Cahors à Gourdon; — chem. vic. de g. c<sup>on</sup> n<sup>o</sup> 1, de Gourdon à Cahors; — chem. vic. de g. c<sup>on</sup> n<sup>o</sup> 19, de Gourdon à Souillac; — chem. vic. de g. c<sup>on</sup> n<sup>o</sup> 22, de Pont-de-Rode à l'Abbaye; — chem. vic. d'int. com. n<sup>o</sup> 31, de Gourdon à Déga-gnac; — chem. vic. d'int. com. n<sup>o</sup> 73, de Millac à Gourdon; — 9 chem. vic. ord.

Distance au chef-l. de départ. 43 k. *Statistique*: 1585 Electeurs. — 23 Cons. mun.

Principal des 4 cent. dir. 33053 fr.

Revenus de la commune, 29080 fr.

Etablissements communaux: Octroi (produit net 18330 fr.; — nombre d'agents 3); — Halle; — Abattoir; — Pompiers (25 hommes); — Fanfare.

Etablissements charitables: Hospice (3 sœurs de charité, — 91 lits, — 51 malades, — 15496 fr. de revenus); — Bureau de bienfaisance (revenu annuel 4461 fr.); — Société de Secours mutuels de St-Anne (35 membres honoraires, 50 membres actifs, 682 fr. de revenus); — Société de Secours mutuels de St-Eloi (89 membres honoraires, 122 membres actifs, 3052 fr. de revenus).

Cercles: de l'Union, de la Concorde et Artistique.

Journaux: Le *Gourdonnais*.

*Instruction*: Ecole c<sup>iv</sup> laïque de garç. (95 élèves); — école c<sup>iv</sup> laïque de filles. — Ecoles laïques de h. à Costeraste, à Prouilhac (55 élèves) et à St-Romain. — 6 écoles libres de filles dont 3 laïques et 3 congréganistes.

*Produits agricoles*: Céréales, vin, pommes de terre, châtaignes, truffes.

*Commerce et Industries*: 2 usines à vapeur; — presses et moulins à farine sur les ruisseaux; — tanneries. — 10 hôtels ou auberges; 30 cabarets, — 23 cafés. — Foires les 7 et 29 janv., le 1<sup>er</sup> vendredi de carême, le samedi après la mi-carême, le mercredi après Pâques, le lendemain de l'Ascension, le samedi après la Pentecôte, le 30 juin, le 22 juil., le samedi après la St-Louis, le samedi après le 17 septemb., le 9 octob., le samedi après la Toussaint, le samedi après la St-Catherine et le 14 décemb. — Marchés les mercredi et samedi de chaque semaine. — Fête patr., le 24 juil.

Historique.

L'époque de la fondation de Gourdon est inconnue; le document le plus ancien relatif à cette ville date de 839; c'est une donation de l'église de Payrignac à l'abbaye de Sarlat, par Odolric, seigneur de Gourdon, seigneur dont la famille dut bientôt s'éteindre ou bien perdre ses droits à la suzeraineté de cette ville, car nous voyons que Raymond I<sup>er</sup>, comte de Rouergue, par son testament du 6 sept. 961, fait donation de son château de Gourdon à un de ses vassaux, Aymeric qui fut la souche de cette famille de Gourdon, qui devint illustre par sa puissance et la renommée de quelques-uns de ces membres.

Jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire ne s'occupe guère que des seigneurs de Gourdon et mentionne à peine la ville elle-même; en 1244, l'octroi de coutumes et de franchises accordées à Gourdon par ses seigneurs Fortanier, Aymeric et Guillaume, fait sortir cette localité de son obscurité, en lui assurant une existence propre et indépendante.

Tombé au pouvoir des bandes anglaises, le château de Gourdon fut vendu, en 1481, par le comte de Thémènes, aux comtes d'Armagnac, qui le retrocédèrent plus tard à la maison de Thémènes.

Gourdon fut pris d'assaut, le 3 sept. 1562 par les Calvinistes, qui avaient à leur tête Duras.

En 1619, le comte de Thémènes, alors seigneur de Gourdon, révolta contre Henri IV, se retrancha dans son château; mais il y fut assiégé par les Gourdonnais, à l'instigation du duc de Mayenne et le château étant tombé en leur pouvoir fut rasé.

(1) En cours d'impression. — Prix 5 fr. Adresser les adhésions à M. Combarieu, architecte à la PRÉFECTURE, ou à M. Layton, imprimeur,

UN CONSEIL A SUIVRE.

Jusqu'à présent la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune et la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis, un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au

traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très variable dans ses effets d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principe aromatique et d'un prix minime à ce point qu'un flacon de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot: dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron aux repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

MAISON DE CONFIANCE  
POUR LA POSE DES DENTS  
20 ans de succès  
**AUDOUARD**  
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

**A PARIS**  
et  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,  
Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1<sup>er</sup> au 10. Faubourg Leclère, (en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — *Sommaire* du n° 606, du 20 novembre 1880: Chronique agricole. — Nouvelles observations sur l'étiologie du charbon. — Résistance et adaptation des vignes américaines au point de vue pratique; II. — Bottelage et compression des fourrages. — Concours général agricole d'Oran; III. — Discours prononcé au concours agricole d'Oran. — Les chenilles des pins. — La clavelée dans le Midi et le bétail algérien; II. — Sur le congrès viticole de Saragosse. — La pisciculture en Amérique. — Plantation automnale des pommes de terre. — Situation agricole dans l'Ardèche. — Société nationale d'agriculture; séance du 17 novembre. — Revue commerciale et prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Botteuse-peseuse de M. Guittou. — Grande et petite presse à fourrage. — Plan du concours agricole d'Oran.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

RÉOUVERTURE  
DU  
**GRAND CAFÉ DIVAN**  
Mardi 30 Novembre

Ce vaste et bel établissement entièrement restauré se recommande au public par son confortable et le choix de ses Consommations:  
**Bière de Strasbourg.**—**Bière blonde de Vienne.**—**Nektar-Bock de Bavière**  
*Liqueurs des 1<sup>re</sup> Marques.*

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**  
Boulevard Nord, CAHORS  
**A. PAQUIGNON**  
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX  
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.  
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**  
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES  
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**  
Tous les Envois sont faits Franco

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**POMPES J. MORET & BROQUET**  
USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS  
Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et pulvérisation. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée

5 MÉDAILLES  
PARIS 1878

Vendues à garantir  
Envoi franco du Prospectus

**A VENDRE**  
Une Usine en plein rapport avec toutes ses dépendances, située à Doule, près Cahors, se composant d'un Moulin à 4 tournants, — d'un Pressoir à huile, — d'une Briqueterie, — d'une Boulangerie; le tout fonctionnant très bien et donnant de beaux bénéfices. Quatre muets sont attachés à l'exploitation.  
On est invité à visiter les lieux. Les immeubles appartiennent à une Société qui porte le nom de: SOCIÉTÉ DU MOULIN DE LA PIQUE.

**AU PREMIER CHEMISIER**  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFROISSABLES  
Spécialité  
De Lingerie pour homme, sur mesure  
Seule Maison à Montauban  
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ  
Représentée à CAHORS,  
par **M. DIDES**,  
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

**LA NATIONALE**  
Compagnie d'Assurances sur la Vie  
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT  
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 175 MILLIONS

**ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE**  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

**RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE**

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	52,688,827 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	162,493,888 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à  
**M. Bénech**, à Cahors;  
**Puel**, à Figeac; **Lacambre**, à Gourdon; **Bap<sup>te</sup> Planiol**, à Souillac.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES  
MALADIES DE LANGUEUR  
sont heureusement combattus par le  
**VIN IODÉ DE MORIDE**  
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE DE MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Malliques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34, Rue La Bruyère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 4 fr.

**ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL**  
pour la  
**COLORATION DES VINS**  
GARANTI SANS TOXIQUE  
Ce produit s'emploie à la dose de 15 grammes par hecto et se vend 80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicole sous le nom de **rouge soluble végétal** ne contient aucune substance toxique et notamment arsénic et produits métalliques vénéneux.  
Toulouse, le 19 novembre 1880  
MEILLÉS »

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

**MAISON DOUCÈDE**  
Rue de la Liberté, Cahors,  
Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour claisaison d'hiver.  
Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.  
**M. Doucède** se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc  
**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

**MAISON GREIL**  
HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE  
Pour Hommes et pour enfants  
Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37 A PARIS  
Maison de vente Boulevard Sud, n° 17, au Coin de la rue Fénelon, A CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL** dans sa Maison de Cahors:  
Des Vareuses Watter depuis..... 5 fr.  
Des Habillements complets Veston, Pantalon et Gilet depuis..... 14 fr.  
Des Pardessus mode en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs depuis 15 fr.  
Des Pardessus d'enfants en tous genres depuis..... 8 fr.  
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.  
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourlées depuis..... 45 fr.  
Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.  
Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour essayer avant de les terminer: néanmoins elles vous seront livrées par la huitaine au plus tard.  
**M. GREIL** se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

**Habillements de tous genres et de tous prix**  
**Bon marché surprenant.**

**La Goutte et les Rhumatismes**  
sont complètement guéris par la  
Ouate anti-rhumatismale du D<sup>r</sup> Patisson.  
Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.  
En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez S-int-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

**Cépages Américains**  
**JACQUEZ** à couper sur souche à des prix très-modérés,  
S'adresser à **M. Elie Donyssset fils** route Capestang, Béziers (Hérault).

**A VENDRE**  
BONNE OCCASION  
des  
**APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE**  
avec nombreux accessoires.  
S'adresser au bureau du Journal

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION  
Universelle de 1887  
**PREMIERS PRIX**  
aux  
CONCOURS  
régionaux  
du Midi.  
**USINE**  
à  
**LOURDES**  
Fondée en 1729  
ADMINISTRATION  
PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et  
Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange  
après les repas, on digère toujours très-bien. Un  
seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.